

Envoi : 10/11/2016  
Réception par le Préfet : 10/11/2016  
Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-10-3-4  
**Séance du vendredi 4 novembre**  
2016

**TRANSPORTS COMPLÉMENTAIRES LOCAUX**  
**REPARTITION DE CREDITS CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports non urbains de personnes,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 10 novembre 2000 relative à la mise en place et au financement de services complémentaires au réseau départemental des transports collectifs,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoires de Vie de deuxième génération,
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n° CP-2013-9-5-9 de la Commission Permanente du 4 octobre 2013 relative à l'approbation de vade-mecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoires de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la répartition de crédits à hauteur de 392 663,03 € pour les opérations inscrites dans les Contrats de Territoires de Vie 2014-2019 et accorde, au titre de l'année 2015, les subventions suivant la répartition du tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le versement des subventions précitées, en une seule fois ;
- autorise à prélever les crédits sur :
  - le programme K812, code/programme 35481 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie COLMAR FECHT ET RIED.
  - le programme K811, code /programme 35381 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE.
  - le programme K817, code/programme 35981 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie SUNDGAU.
  - le programme K813, code/programme 35581 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie FLORIVAL VIGNOLE PLAINE DU RHIN.
  - le programme K816, code/programme 35881 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie TROIS PAYS.
  - le programme K814, code/programme 35681 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie THUR ET DOLLER.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité